

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Arrondissement de Roanne

Canton de CHARLIEU

Commune de BELLEROUCHE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 09 JUIN 2023 – **APPROUVÉ LE 11/7/2023**

Nbre de membres en exercice	: 10	Date de la Convocation	: 2 JUIN 2023
Nbre de membres présents	: 08	Absent	: 01
Pouvoirs	: 01	Excusé	: 01

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune sous la présidence de CHIGNIER Bernard, le maire.

Présents : M. CHEUZEVILLE Maurice, M. CHIGNIER Bernard, Mme COURONNE Muriel, M. DUVAL Emmanuel, Mme GARCHERY Nathalie, M. ROCHE Cyrille, M. ROZET Romaric, Mme THOMAS Maria.

Absente : Mme DA SILVA Ofélia.

Excusée : Mme LESPINASSE Nathalie qui a donné Pouvoir à Muriel COURONNE.

Monsieur DUVAL Emmanuel a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des remarques et modifications à apporter au précédent procès-verbal ainsi qu'à la liste des délibérations prises le 12 mai 2023 et jointes à la convocation du présent conseil municipal.

Après concertation du Conseil, il est voté et adopté ensuite à l'unanimité des personnes présentes.

L'ordre du jour est ensuite abordé:

• **TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES**

M. le Maire rappelle la mission des jurés d'assises et leur mode de désignation par tirage au sort au niveau du canton. La dernière désignation de jurés d'assises remonte au début du mandat, en 2020. Il est procédé au tirage au sort sur la liste électorale de 3 administrés pour l'année 2024.

Sont exclus les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 23 ans et les personnes âgées de plus de 70 ans.

Le résultat du tirage au sort est le suivant :

Mme TRONCY épouse CORGET Aline – domiciliée 266 Impasse des Terres

Mme BELLANGER Élisabeth – domiciliée 16 place du Presbytère

Mr CORGET Pierre - domicilié 266 Impasse des Terres

Chacun d'eux sera informé par courrier et la commune transmettra les résultats du tirage au sort au service d'État Civil de Charlieu.

• **VOTE DES TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT POUR FACTURATION 2024** **(consommation du 01/07/2023 au 30/06/2024)**

➤ **Tarifs eau :**

M. Romaric ROZET rappelle que le tarif actuel de l'eau est de 2,16€/m³. Il précise que l'agence de l'eau n'accordera plus de subventions aux communes présentant des tarifs dégressifs.

Il propose que les tarifs dégressifs existants jusqu'alors pour les consommations supérieures à 300m³ soient supprimés. Par contre, il précise qu'il y a possibilité de mettre en place des contrats spécifiques pour les professionnels, avec un prix de l'abonnement plus cher, et un prix du m³ moins cher qu'un contrat de type particuliers. Ce type de contrat s'adresse aux professionnels agricoles.

En outre, il indique que la part des abonnements dans les factures d'eau à Belleruche est de l'ordre de 27%, alors qu'elle devrait plutôt tendre à 40%. En effet, le prix de l'abonnement est destiné à financer la mise en état du réseau.

Il est proposé de porter les tarifs Eau à :

- Prix abonnement : 100€ (+ 15€)
- Prix du mètre-cube : 2,16€ (inchangé)
- Prix abonnement Professionnel Agricole : 400€ (créé)
- Prix du mètre-cube Professionnel Agricole : 1,08€ (créé)

➤ **Tarifs assainissement :**

La dernière augmentation 2023 du prix de l'abonnement Assainissement est passée de 21€ à 25€, et le prix au mètre-cube a été porté de 1,20€ à 1,25€. Monsieur Romaric ROZET rappelle que le réseau assainissement de Belleruche, à l'instar des autres communes, est vieillissant et n'a pas fait l'objet de rénovation structurante depuis sa mise en place. Il comporte des dégâts tels que fuites, colmatages et présence de racines, et devra faire l'objet de travaux conséquents dans un avenir proche.

Il est proposé de porter les tarifs Assainissement à :

- Prix abonnement : 30€ (+ 5€)
- Prix du mètre-cube : 1,30€ (+0,05€)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, soit 9 voix Pour,

DECIDE d'accepter les tarifs proposés.

PRECISE que le demi-tarif de la consommation au-delà de 300 m³ appliqué jusqu'alors, n'est plus en vigueur.

• **PRESENTATION DU RPQS BOUES et SPANC 2022 de la communauté de communes**

M. Romaric ROZET 2ème adjoint, présente le Rapport Prix et Qualité de Service 2022 du SPANC. Le contrat de traitement des boues porte sur une durée de 4 fois 1 an. 2022 était la première année du nouveau contrat. Le RPQS prévoit contractuellement la tenue d'une réunion bilan une fois par an. Le RPQS 2022 met à l'honneur la mise en service du nouveau site de Pouilly, qui vient compléter et soulager le site de Charlieu. De conception récente, il se révèle plus efficace et moins énergivore que celui de Charlieu.

Aujourd'hui, ce sont environ 14.000 tonnes de boues qui sont collectées et traitées annuellement. En sortie de processus, 529 tonnes de matière sèche sont récupérées, puis épandues sur 315.59ha dans 9 exploitations agricoles du canton.

Le RPQS insiste sur la bonne qualité chimique des boues traitées. Il a été procédé au curage des lagunes de Maizilly et de Jarnosse.

Le total des Dépenses de la filière **Boues** s'élève à 304.811,04€.

Le total des Recettes de la filière **Boues** s'élève à 304.811,04€.

M. Romaric ROZET procède à la présentation du RPQS du SPANC, Service Public d'Assainissement Non Collectif. Le travail du SPANC sur la Communauté de Communes est assuré par deux techniciens à 0,9 ETP. Les moyens techniques mis en œuvre permettent de suivre l'assainissement individuel de 3.365 foyers sur la communauté de communes.

Le total des Dépenses du **SPANC** s'élève à 48.371,70€.

Le total des Recettes du **SPANC** s'élève à 70.791,82€.

• **TRAVAUX DE VOIRIE**

M. Cyrille ROCHE 3ème adjoint présente les travaux de voirie prévus pour 2023.

Il s'agit de procéder à la réfection d'une partie du chemin de la POUTE, et du chemin du REZ.

3 entreprises ont répondu à l'appel d'offres et la société THIVENT est choisie car moins onéreuse.

Cette société a proposé une variante avec enrobé pleine largeur à 100k/m² en remplacement de grave, notamment sur toute la portion concernée du chemin du REZ. Cette solution est retenue pour une meilleure qualité de revêtement. Le montant des travaux s'élève à 23 806.72 HT soit 28 568.06 TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, soit 9 voix Pour,

DECIDE d'accepter la variante de l'offre de la société THIVEND comme énoncé ci-dessus.

• **CONVENTION INTERCOMMUNALE SUR LE RESEAU D'EAU**

Une convention se met en place au niveau de la Communauté de Communes pour effectuer le diagnostic des réseaux d'eau. Cela permettra aussi de procéder au géo référencement des éléments du réseau.

L'estimation des coûts d'études est de 34 100 € pour la commune de Belleroche hors aides attendues. Cette convention a pour objectif une diminution significative des coûts, avec l'octroi de subventions par l'Agence de l'Eau (environ 70%) et par le Département (10% au mieux), mais aussi avec des tarifs moindres issus de commandes groupées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, soit 9 voix Pour,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

• **INSTALLATION BORNE FORAINE**

Après consultation du SIEL, le projet initial de borne foraine est abandonné et remplacé par une armoire électrique. Ce choix se révèle moins coûteux. Il s'agira d'installer une armoire électrique type coffret inox sur le mur du logement du presbytère, côté parking, qui permettra le branchement de 4 fiches électriques. Cette version du projet nécessite une tranchée plus courte qu'initialement prévue, et aucun enrobé. Une subvention de 45% est attribuée et le coût pour la commune s'élèvera à 2.011€ au lieu des 4.000€ initiaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, soit 9 voix Pour,

DECIDE d'accepter l'offre de ce coffret de branchement électrique du SIEL

DIT que l'amortissement se fera sur 10 années.

• **SALLE DES FETES :**

En collaboration avec le SIEL, un devis de la société ElectroTech de BELLEROCHE est proposé concernant le remplacement de l'éclairage existant de la salle des fêtes par un éclairage LED. Ce devis s'élève à 3 038.32€ HT soit 3 645€ TTC. L'éclairage actuel consomme 3 KW/h ; en outre il est vieillissant, et ses tubes néon ne peuvent être remplacés, car ils ne sont plus commercialisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, soit 9 voix Pour,

DECIDE l'installation de LED en remplacement de l'éclairage existant et ACCEPTE le devis de l'entreprise Electro-Tech tel que cité ci-dessus.

Un devis a également été effectué afin de procéder à la mise en place d'un petit chauffe-eau sur les points d'eau éloignés de la salle des fêtes. Il s'élève à 904.01€ HT soit 1 084€ TTC.

Il est prévu aussi d'arrêter l'alimentation des points d'eau chaude éloignés, tel que le local de Belleroche-Loisirs.

Un nouveau devis sera demandé dans ce sens.

• **MODIFICATION HORAIRES AGENCE POSTALE :**

Aujourd'hui l'agence postale est ouverte 6 jours sur 7. Constat du samedi : l'agence est ouverte tous les samedis, pendant 2 heures. Or, la fréquentation de ce jour est la plus faible de la semaine.

Il est proposé de fermer l'Agence Postale le samedi matin à partir du 1^{er} Aout 2023, et de modifier les horaires des autres jours de la semaine en conséquence (ouverture 1h30 de plus le mardi ainsi qu' ½ h le jeudi soir).

Horaires modifiés :

Lundi : 09h00 à 11h00
Mardi : 08h30 à 12h00
Mercredi : 09h00 à 11h00
Jeudi : 09h00 à 11h00 et 17h00 à 19h00
Vendredi : 09h00 à 11h00

Samedi : Fermée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, soit 9 voix Pour,
DECIDE d'accepter ce changement d'horaire à compter du 1^{er} août 2023, qui sera notifié à la Direction de La Poste.

• **SPECTACLE DE NOEL** :

Mme Nathalie GARCHERY indique qu'un devis a été proposé par la Intrigant's Compagny, de la Grange des Farfadets pour un montant de 425€ TTC pour un spectacle « Le Noël de M. Bidule » destiné aux jeunes enfants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, soit 9 voix Pour,
DECIDE d'accepter la proposition de spectacle proposé comme énoncé ci-dessus.

• **VILLAGE NATURE** :

Une matinée Nettoyage de la Nature sera organisée le 08 juillet 2023, de 9h à 11h30, à l'initiative du Conseil Municipal des Jeunes. Il s'agira de procéder au ramassage des déchets en bordure de route sur la commune. Le choix du site s'est porté sur la Départementale, sur les hauteurs du village, en direction de La CYTRIÈRE.

Mme Nathalie GARCHERY a pris contact avec Mme Louise SOUCILLE de la Communauté de Communes, qui propose de fournir du matériel : sacs poubelle, serre-pantalons fluo, gants, pinces à déchets.

La municipalité se rapprochera de l'association Belleroche-Loisirs afin de se faire prêter les panneaux signalétiques avertissant de la présence de marcheurs, utilisés pour la Marche des Grands Bois. Cette manifestation sera ouverte à tous, adultes et enfants de la commune, et sera suivi d'un goûter / pot amical

QUESTIONS DIVERSES

* **Local Pétanque** : l'alimentation électrique du local de pétanque est à l'étude. Un raccordement est possible au réseau électrique proche, nécessitant des travaux raisonnables : 30 mètres de ligne pour raccordement, installation d'un compteur et son contrat.

* **Employé au fleurissement** : La municipalité est toujours à la recherche d'une personne à employer, pour le poste de fleurissement de la commune, dont la durée de travail est de 22h50 hebdomadaire. Aujourd'hui, c'est M. Jérémy Saint-Léger qui effectue le surcroît de travail, mais cette situation ne peut durer indéfiniment, d'autant plus en période estivale.

* **Terrain constructible** : Une réflexion est en cours concernant la zone AUe pour la construction éventuelle d'un bâtiment artisanal sur le terrain appartenant à la mairie. Toute construction sur cette zone, si elle est autorisée, pourra nécessiter une révision du PLU, donc des délais importants.

Divers

Ce conseil municipal s'est déroulé en présence de 3 membres du conseil municipal des jeunes.

Prochaine réunion du Conseil Municipal fixée le Mardi 11 JUILLET 2023 à 20h00.

La séance est levée à 23h00.

Le Maire, Bernard CHIGNIER



Le Secrétaire de séance, Emmanuel DUVAL

